

Le **vent**
se **lève**,

la **Gendarmerie**
face au **réveil**
des **nationalismes**

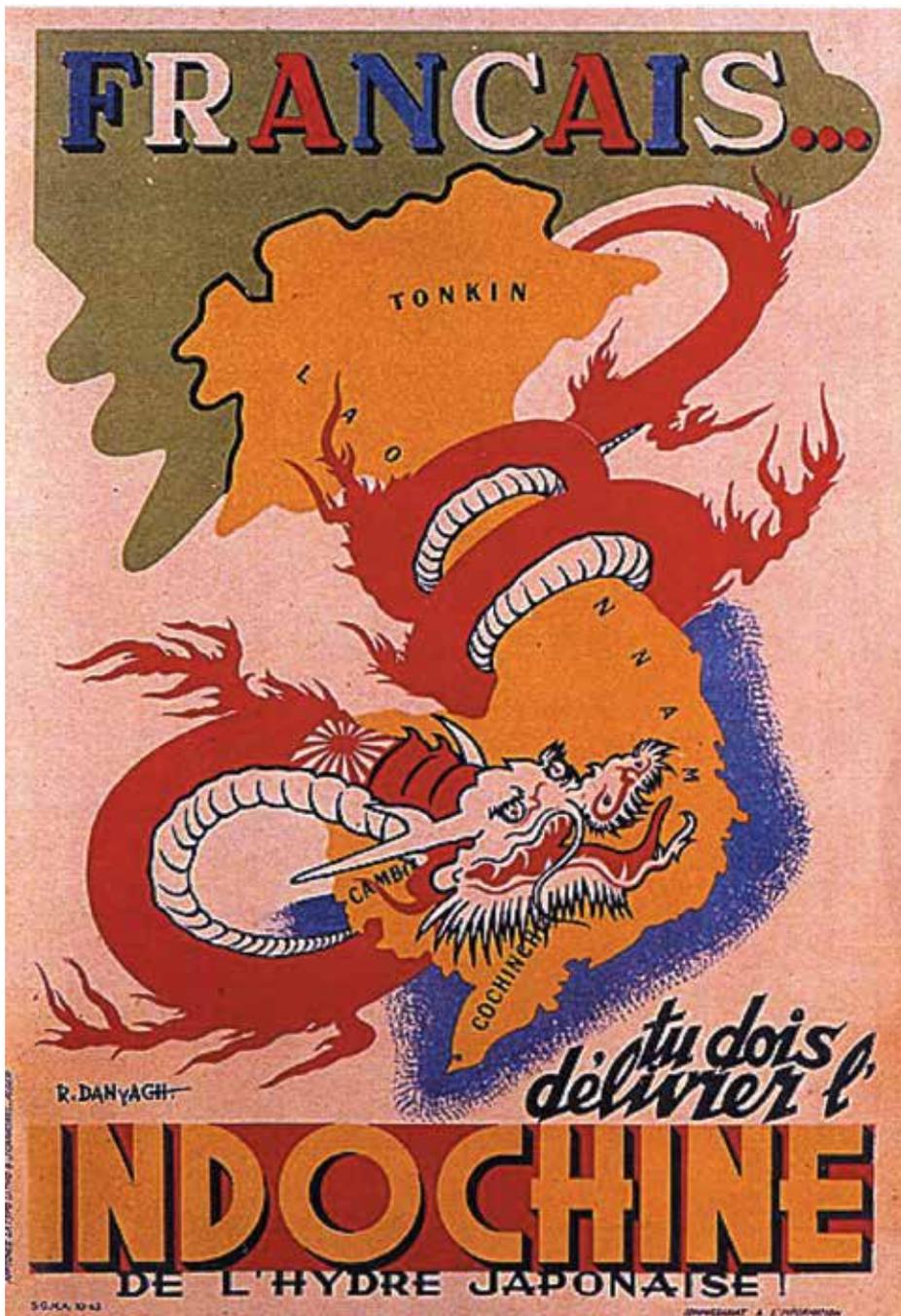
en **Indochine**
au **Levant**
et en **Algérie**
en
1945

Benoît Haberbusch

*Docteur en histoire
Chef d'escadron,
Service historique de la Défense
Département de la recherche,
des études et de l'enseignement*

Le 8 mai 1945, les Français de métropole célèbrent la capitulation tant attendue de l'Allemagne nazie. Mais, accaparés par un quotidien marqué par les tickets de rationnement, bien peu s'intéressent aux entrefilets des journaux évoquant les événements dramatiques se déroulant dans plusieurs parties de l'immense empire colonial français⁽¹⁾.

(1) Alain Ruscio, « L'opinion française et la guerre d'Indochine (1945-1954). Sondages et témoignages », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°29, janvier-mars 1991, pp. 35-46.



De même, les gendarmes de l'Hexagone, écrasés par la charge de leur service, ignorent bien souvent le sort réservé à leurs camarades en Indochine, au Levant et en Algérie.

L'Indochine ne répond plus

En mai 1945, la gendarmerie n'existe plus en Indochine. Trois mois auparavant, elle représentait pourtant encore le fleuron de la gendarmerie coloniale installée en Extrême-Orient depuis 1861. L'Arme n'a pas résisté au coup de force japonais du 9 mars 1945 qui a balayé l'ensemble de l'administration coloniale française et la gendarmerie en tant que corps constitué. Certains gendarmes sont tués dès le début de l'attaque nipponne, comme les gendarmes Étienne Betaille et Roger Massac ainsi que les maréchaux des logis-chefs (MDLC) Joseph Dumas et Georges Lavialle. D'autres meurent quelques jours plus tard, les armes à la main, à l'image du capitaine Jean d'Hers, du MDLC Charles Le Rouvillois, des gendarmes Jean Deter et René Ravel, tués le 18 mars 1945 au combat de Nga Nam (Cochinchine).

À mesure que les semaines passent, les rangs des combattants français sont clairsemés mais une poignée d'hommes choisit de poursuivre la lutte. C'est le cas du gendarme Esprit Moustier affecté à Savannakhet (Laos). Parti se cacher dans la brousse avec sa femme et son fils, il apprend au bout de trois jours d'errance que la compagnie laotienne de Donghene a réussi à se replier vers Kengkok. Prenant avec sa famille la décision déchirante de se séparer, il laisse sa femme et son fils revenir à Savannakhet⁽²⁾, tandis qu'il part rejoindre la compagnie laotienne. Il est l'un des rares Français à s'être battu jusqu'au 15 août 1945⁽³⁾. En Cochinchine, le maréchal des logis-chef Le Piniec rejoint aussi un petit groupe de Français qui ont pris la brousse pour continuer le combat. Poursuivi par les forces de l'Empire du Soleil Levant pendant trois mois, il les affronte avec ses compagnons d'arme dans des conditions extrêmement pénibles. Mais le 6 juin, tombant dans une embuscade, il est fait prisonnier. Il partage alors le sort des autres gendarmes survi-



Le lieutenant Jean d'Hers défilant avec ses hommes avant la guerre.

vants du 9 mars 1945 envoyés dans l'enfer des bagnes japonais.

Le maréchal des logis-chef Charles Vançon a laissé un témoignage saisissant sur cette expérience traumatisante dans une série d'articles publiés dans la *Revue de la Gendarmerie* en 1950 et 1951. Relatant le coup de force japonais du 9 mars 1945, il souligne l'hostilité de la population autochtone à l'égard des Français. « Nos ex-serviteurs devenaient nos ennemis acharnés en moins de vingt-quatre heures, explique le gradé. Pour eux, les soldats japonais étaient des envoyés de Boudha (sic). Ils nous attiraient dans leurs familles pour nous cacher et, pendant ce temps, un coureur allait avertir un détachement japonais. Si le Français faisait mine de résister, alors, pour l'empêcher de s'en aller, on lui détachait proprement la tête (la prime était la même, mort ou vif) »⁽⁴⁾.

Capturé, puis interné pendant trois mois dans la caserne du 5^e régiment d'artillerie coloniale (RAC) à Phnom-Penh, il se souvient de l'agressivité des Cambodgiens à l'égard des détenus fran-

(2) Interrogés séparément par les Japonais, sa femme et son fils parviennent à faire croire que le gendarme Moustier est mort dans la brousse. Transférés à Vinh, ils survivent jusqu'à la fin de la guerre.

(3) Pierre Guillard, « Esprit Moustier (1905-1978) », *Gendarmerie nationale, Revue d'Études et d'Informations*, n° 120, 2^e trimestre 1979, p. 38.

(4) Charles Vançon (maréchal des logis-chef), « Récit d'un rescapé des bagnes japonais (suite) », *Gendarmerie nationale, Revue d'Études et d'Informations*, n° 4, 2^e trimestre 1950, p. 34.

Le capitaine Jean d'HERS (1910-1945) compagnon de la Libération



Jean d'Hers est né le 17 mai 1910 à Toulon dans le Var. Son père, réformé avant la Première Guerre mondiale, s'engage malgré tout en 1914 et est tué à Verdun l'année suivante.

À 10 ans Jean d'Hers est orphelin de sa mère. Seul avec une grand-mère, il est élevé au Lycée de Toulon jusqu'à son entrée, en octobre 1929, à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr (promotion Mangin) et sert ensuite au 141^e Régiment d'infanterie alpine de Grenoble.

Reçu au concours de l'École d'Application de Gendarmerie en 1935, le lieutenant d'Hers se trouve l'année suivante affecté comme commandant de la Brigade Mobile de la Garde Civile à Gia-Dinh (Cochinchine). C'est en cette terre lointaine que lui parvient la déclaration de guerre.

Dès lors, il sollicite en vain l'honneur de se battre en France. Promu capitaine en mars 1940, il refuse la défaite et va devenir le chef de la Résistance armée de l'ouest cochinchinois.

Dès décembre 1940, bien que père de 7 enfants, il n'hésite pas à entrer dans le réseau de renseignements « Graille » qui fournit des informations aux Britanniques de Singapour. Il établit des relevés des terrains d'aviation japonais en Cochinchine et au Cambodge et des rapports sur la navigation nipponne sur l'embouchure du Mékong et du Bassac.

Début 1942 il est muté, par mesure disciplinaire en raison de ses activités clandestines, à Cantho, dans l'ouest cochinchinois. Il y continue sa mission de renseignement au sein du réseau « Graille », ralliant à la Résistance de nombreux volontaires et, tout d'abord, les gendarmes qui servent sous ses ordres. Ce sont ceux-là qui constitueront les équipes de combat qui vont se faire, en 1945, une place dans l'histoire.

Le 9 mars 1945 a lieu le coup de force japonais sur l'Indochine. La réaction du capitaine de Gendarmerie d'Hers est immédiate. De chef de la Résistance civile de l'ouest cochinchinois, il y devient le chef de la Résistance armée. Avec ses équipes il passe à l'action. Les ponts s'effondrent en avalanche : le 13 mars, il fait sauter le pont de Go-Quao, le 15 celui de Cai Rang et le 17 celui de Phung Hiep. Puis c'est le choc de front avec l'ennemi.

Le 18 mars 1945, médiocrement équipée, sur une petite vedette, la petite unité composée d'une quinzaine de soldats et commandée par Jean d'Hers s'oppose, sur le canal de Tran Bang, à environ 200 Japonais établis sur les deux rives du fleuve et leur inflige de lourdes pertes.

Mais, sous le nombre l'équipe de Jean d'Hers est décimée et disparaît avec son chef, tué d'une rafale de mitrailleuses. Seuls un soldat, Sylvestre, et trois tirailleurs, gravement atteints, survivront. Les Japonais eux-mêmes, diront plus tard que d'Hers et ses compagnons leur en ont imposé par leur courage.

Le corps du capitaine d'Hers sera ramené avec celui de ses camarades à Saigon en mars 1946 puis en France, en septembre 1949 pour être inhumé à Toulon.

- Chevalier de la Légion d'honneur
- Compagnon de la Libération - décret du 22 janvier 1946
- Croix de guerre 39/45
- Médaille coloniale avec agrafes « Indochine », « Extrême-Orient »
- Médaille commémorative des Services Volontaires dans la France Libre

D'après la biographie fournie par l'Ordre de la Libération

çais. « Les Indochinois (enfin libérés de notre joug) s'amassent contre les grilles de la caserne et nous injurient en crachant par terre. Je comprends très bien leurs invectives. Nous sommes la descendance au troisième degré après le crapaud – les entrailles de nos mères sont pourries, nous mangeons nos excréments, etc. ces mêmes individus étaient nos domestiques fidèles de quatre jours auparavant, jurant sur Boudha (sic) que nous étions leurs pères et leurs mères »⁽⁵⁾.

Il se rappelle aussi de l'attitude des Japonais : « Le lendemain et les jours suivants se passent en appels et contre-appels en rangs serrés, sous le soleil meurtrier de mars. Les petits Jaunes nous comptent et recomptent plusieurs fois par jour : ils ne trouvent jamais les mêmes nombres et cela donne libre cours à des palabres interminables. Dès l'arrivée d'un nouveau convoi de blancs capturés en brousse, il faut les compter et les reclasser. Les chiffres ne concordent plus et le bétail humain est parqué autant de fois qu'il le faut pour le bon plaisir de « Messieurs-les-pigeons-verts » »⁽⁶⁾.

Charles Vançon est transféré à la prison de Kratié (Cambodge) jusqu'au 21 juin 1945, puis à la prison de Pakson (Laos) le 29 juin 1945. Il décrit ainsi ses conditions d'existence : « Parmi les 60 détenus de la case n° 4 où je loge maintenant, figurent mes 16 camarades de la gendarmerie [...]. Nous formons un noyau au sein d'une société disparate composée d'éléments de toutes Armes, y compris les disciplinaires de Roméas (Kampot) en instance de conseil de guerre au moment de leur capture. Il n'y a pas de distinction de catégorie : tout ce beau monde est mélangé, attelé à la même corde, au même collier de misère, se partageant (au début) la moindre racine comestible ; unis dans le malheur »⁽⁷⁾. Débute alors une phase de survie où l'espoir s'amenuise à mesure que les camarades succombent de maladie ou d'épuisement. Les nouvelles extérieures parviennent difficilement et de manière déformée. La libération si ardemment désirée est souvent plus longue que prévue. Charles Vançon n'est ainsi libéré que le 22 août 1945, comme il le rappelle dans ce passage : « L'armistice avait été signé depuis le

8 août 1945 (reddition sans condition du Japon du général Mac Arthur). La bombe atomique venait de sauver la vie à plus de 30 000 Français d'Indochine. Et dire que depuis le 8 août jusqu'au 22, nous étions menés comme des esclaves par ces gens qui étaient vaincus, battus à plate couture dans leur pays »⁽⁸⁾.

La joie du retour à la liberté est de courte durée car les gendarmes valides sont rapidement appelés à rétablir l'ordre colonial français, malgré les réticences des Alliés⁽⁹⁾. Le 2 septembre 1945, à Hanoï, le leader communiste Ho Chi Minh proclame la République démocratique du Viêt Nam. Dans ce contexte d'imbroglio total, où les Japonais vaincus demeurent armés et les armées chinoises et britanniques stationnent en Indochine, les Français sont victimes de massacres, comme à la cité Héraud à Saïgon, les 24-26 septembre 1945⁽¹⁰⁾. En Cochinchine, la gendarmerie compte aussi plusieurs blessés. Le gendarme Bayle a une jambe emportée à Cholon par une grenade. Le chef de brigade Merle a la hanche droite traversée d'une balle, sur le Mékong, en remontant vers Phnom-Penh où est internée sa femme.

L'arrivée du corps expéditionnaire du général Leclerc permet à la France de restaurer son autorité, conformément à la volonté du général de Gaulle. Les prévôtés du corps expéditionnaires arrivent à Saïgon entre le 18 novembre 1945 (prevôté de la 9^e DIC) et le 13 février 1946 (prevôté de la 3^e DIC)⁽¹¹⁾. À la fin de 1945, le commandant du corps expéditionnaire, le général Leclerc, rassemble dans le Sud tous les éléments des ex-détachements de Cochinchine-Cambodge et d'Annam-Tonkin en un seul détachement dit

(5) Charles Vançon (maréchal des logis-chef), « Récit d'un rescapé des bagnes japonais (suite) », *Gendarmerie nationale, Revue d'Études et d'Informations*, n° 6, 4^e trimestre 1950, p. 74.

(6) *Ibid.*

(7) Charles Vançon (maréchal des logis-chef), « Récit d'un rescapé des bagnes japonais (suite) », *Gendarmerie nationale, Revue d'Études et d'Informations*, n° 8, 2^e trimestre 1951, p. 39.

(8) Charles Vançon (maréchal des logis-chef), « Récit d'un rescapé des bagnes japonais (suite) », *Gendarmerie nationale, Revue d'Études et d'Informations*, n° 9, 3^e trimestre 1951, p. 39.

(9) Lors de la conférence de Postdam en juillet-août 1945, le président américain Truman, le Premier ministre Attlee et Staline, défavorables au colonialisme français, décident de diviser le Vietnam en deux. Lors de la capitulation du Japon, les Chinois du généralissime Tchang Kaï-shek occupent la partie nord et les Britanniques viennent s'installer dans le Sud.

(10) La cité Héraud, abritait des familles de petits fonctionnaires français, eurasiens, antillais ou réunionnais. Le nombre des victimes françaises durant ces journées de septembre 1945 est estimé à 300. Un monument funéraire commémoratif a été érigé en 1950 au cimetière de Nogent-sur-Marne.

(11) Hermi Francq, (chef d'escadron), *La Gendarmerie en Indochine, 1945-1956*, diplôme technique, Enseignement militaire supérieur scientifique et technique, 1986, p. 19.

d'Indochine du Sud, rattaché au corps expéditionnaire et administré par lui⁽¹²⁾.

La dernière victime de l'attaque du 9 mars 1945, appartenant à la gendarmerie, décède le 19 janvier 1947 à l'hôpital de Phnom-Penh, en raison d'une insuffisance cardiaque, aggravée d'une dysenterie amibienne contractée dans les camps japonais. Le maréchal des logis-chef Le Rouvillois est ainsi l'ultime gendarme mort des suites du coup de force nippon. L'Indochine est partagée en deux, au sud les Britanniques, au nord les Chinois⁽¹³⁾.

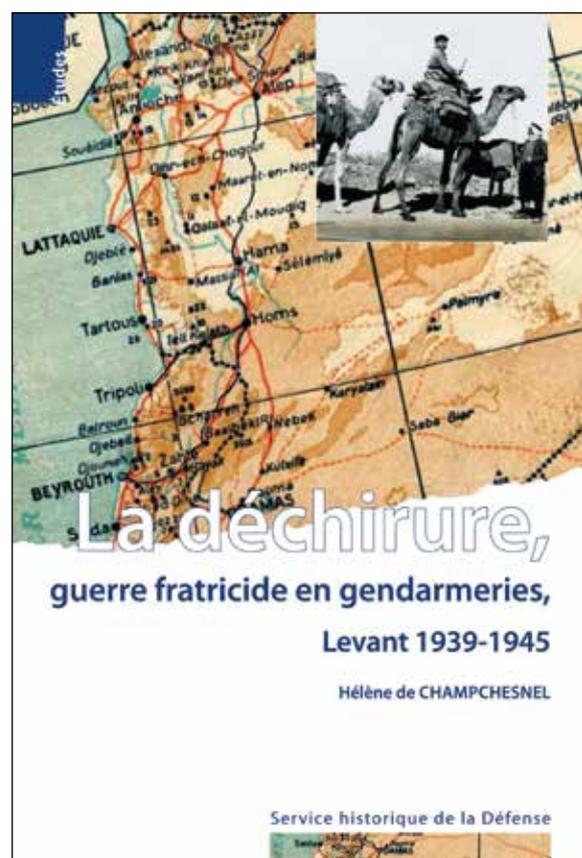
Jeu de dupes au Levant

Auteur d'une thèse de doctorat sur la gendarmerie au Levant pendant la Seconde Guerre mondiale (1939-1945) soutenue en 2008, Hélène de Champchesnel a parfaitement mis en lumière le rôle joué par les gendarmes en Syrie au moment de l'armistice de 1945. Nous reprenons ici, avec son autorisation, les principaux éléments de son analyse historique.

Moins ancienne que la gendarmerie d'Indochine, la gendarmerie du Levant n'a guère plus de 25 années d'existence, lorsque la Deuxième Guerre mondiale s'achève. Elle a aussi la particularité d'être stationnée sur un territoire confié en 1920 à la France par un mandat international de la Société des Nations (SDN). La sédentarité de cette force prévôtale et les aménagements que cela a suscités autorisent sa comparaison avec les autres gendarmeries de type colonial. Son chef, le lieutenant-colonel Petitgnot en rappelle d'ailleurs les spécificités en janvier 1945 : « La prévôté placée sous mon commandement offre, par la nature de son organisation et de son service depuis la déclaration de l'indépendance des États du Levant [1941], un caractère particulier qui ne permet de la placer ni dans "les détachements coloniaux de gendarmerie" ni dans les "forces prévôtales", cette dernière appellation semblant réservée aux détachements de gendarmerie près des armées en opération »⁽¹⁴⁾.

Confrontée, comme l'armée française, au déchirement politique qui a conduit à une lutte fra-

atricide en Syrie en 1941, la prévôté du Levant doit faire face aux nouveaux enjeux nés de la Deuxième Guerre mondiale. Alors que le général de Gaulle souhaite maintenir la présence française dans la région, il doit faire face aux velléités indépendantistes de plus en plus pressantes de la part des Syriens et Libanais, envenimées par le jeu des Britanniques concurrents de la France dans la région. L'immixtion américaine dans la guerre et la récente Organisation des Nations unies concourent également à isoler la France dans ses dessins impériaux. Les nationalistes syriens du Bloc national, élus en juillet



1943 lors d'élections sont déterminés à obtenir leur indépendance⁽¹⁵⁾.

L'arrivée à Beyrouth de deux navires chargés de troupes françaises, le *Montcalm* le 5 mai 1945, puis le *Jeanne d'Arc* le 17 mai 1945, aggrave la tension. À partir du 21 mai, les affrontements entre la population et les ressortissants français se multiplient. La phase insurrectionnelle pro-

(12) Henri Francq (chef d'escadron), *op. cit.*, p. 11.

(13) « 9 mars 1945 : le coup de force japonais », *Revue de la Gendarmerie nationale*, n° 177, 2^e trimestre 1995, pp. 44-47.

(14) Note de service n° 62 du 4 janvier 1945 du lieutenant-colonel Petitgnot, SHD-GR, 1R82. Cité par Hélène de Champchesnel, *La déchirure, guerre fratricide entre gendarmeries, Levant 1939-1945*, Vincennes, SHD, 2014, p. 4.

(15) La plupart de ces responsables politiques gardent un goût amer de l'échec du traité franco-syrien de 1936. Ils ont aussi en mémoire la promesse d'indépendance formulée par le général Catroux le 8 juin 1941.

prement dite ne dure qu'une semaine du 28 mai au 2 juin. Elle touche essentiellement les villes syriennes. Ailleurs, seuls quelques convois français sont attaqués. Les gendarmes prévôtiaux qui stationnent en ville sont plus particulièrement exposés. Le 20 mai, à Alep, le gendarme prévôtal Payet est massacré par la foule lors d'une mission de surveillance de militaires isolés.

Quelques jours plus tard, les 26-27-28 mai, une attaque d'envergure touche l'ensemble des positions françaises. À Damas, où l'insurrection est particulièrement brutale, les gendarmes prennent une part active à la défense des positions françaises sous l'impulsion énergique de leur chef, le lieutenant Zickenheiner. À Homs et à Lattaquieh, les gendarmes prévôtiaux participent aussi à la défense de la garnison et à son repli. Mais à Deir ez-Zor, la prise du poste entraîne le massacre de ses défenseurs dont l'adjudant Penasse, son épouse et deux autres gendarmes. Au total, le bilan de l'insurrection syrienne de 1945 est de 5 morts et 2 blessés pour la prévôté du Levant.

Lors des troubles, les gendarmes ne doivent pas seulement affronter les émeutiers. Ils sont aussi confrontés aux gendarmes syriens. Cette formation autochtone a été mise en place durant l'entre-deux-guerres sous l'égide de la gendarmerie française. Elle connaît une expansion exceptionnelle à l'heure de l'insurrection. À la fin du mois de juillet 1945, la gendarmerie syrienne regrouperait entre 12 500 et 14 500 hommes, soit presque autant que les Troupes Spéciales syriennes qu'Elias Bou-Nacklie estime, en 1944, à 13 938 hommes. De ce fait, Hélène de Champchesnel la considère comme l'embryon de l'armée nationale syrienne.

Lors de la phase insurrectionnelle, les gendarmes français attestent dans leurs rapports de la présence de leurs homologues syriens aux côtés des insurgés. Ainsi à Damas, entre les 27 et 31 mai, alors que tous les bâtiments tenus par les Français sont attaqués, les gendarmes syriens sont toujours identifiés comme faisant partie des agresseurs. « De tous les terrasses, minarets, et fenêtres les armes automatiques des gendarmes syriens crépitent », peut-on lire dans le JMO de l'unité à la date du 29 mai 1945⁽¹⁶⁾. En dehors des combats, la gendarmerie syrienne joue essentiellement un rôle de soutien logistique auprès des nationalistes syriens, aidée en cela par les livraisons d'armes

menées officieusement par les Britanniques et dont Maurice Albord fait mention⁽¹⁷⁾.

La crise syrienne s'achève au profit des Britanniques qui s'imposent en médiateur. Le 29 mai 1945, le général Olivat-Roget décide de s'emparer des centres névralgiques de la ville de Damas⁽¹⁸⁾. La disproportion de la répression française, avec notamment le bombardement du parlement de Damas, offre une belle occasion aux Britanniques d'intervenir. Outre une volonté évidente d'étendre leur influence dans la région au détriment des Français, ces derniers redoutent aussi une extension de l'agitation vers Bagdad et Le Caire. Après l'ultimatum signifié à l'ambassadeur français par Winston Churchill, la IX^e armée britannique reçoit l'autorisation de pénétrer en Syrie pour y « maintenir l'ordre », malgré les protestations outrées du général de Gaulle⁽¹⁹⁾. Ses tentatives d'internationaliser la question syrienne pour sortir la France de son isolement diplomatique et limiter l'influence anglaise ne sont guère plus couronnées de succès. Du reste, la ligue arabe qui fait ses premières armes sur cette affaire syrienne se montre particulièrement hostile à la France. Par la suite, la mise en place d'un « dispositif britannique » en Syrie et l'obtention exclusive de la mission de maintien de l'ordre public par la gendarmerie syrienne sont vécus comme autant de revers du côté français.

Après avoir obtenu le transfert des troupes spéciales, le retrait des troupes étrangères devient l'objectif prioritaire des États du Levant. Après la capitulation du Japon, le 14 août 1945, les Français comme les Britanniques ne peuvent plus prétexter de l'état de guerre pour s'attarder en Syrie ou au Liban. Mais, il faut encore de longs mois pour que les deux puissances s'entendent sur un retrait simultané de leurs troupes. À la fin de l'année 1945, les effectifs de la prévôté demeurent pratiquement intacts. Pourtant, en Syrie, seuls trois postes, de 12 hommes au total, sont maintenus à Alep, Mezze et Lattaquieh. Le reste des effectifs est regroupé au Liban où les

(16) JMO de la prévôté Sud Syrie du 29 mai 1945, SHD-GD, 2007 ZM1/6040.

(17) Maurice Albord, *L'Armée française et les États du Levant 1936/1946*, Paris, CNRS, 2000.

(18) Les militaires français s'emparent du Parlement syrien, de la Banque de Syrie et de direction de la police entre autres. Lors de l'attaque du Parlement, 19 gendarmes syriens sont retrouvés morts sur-le-champ bataille et 11 sont faits prisonniers.

(19) Le 4 juin 1945, le général de Gaulle lance à l'ambassadeur britannique Cooper cette phrase devenue célèbre : « Nous ne sommes pas, je le reconnais, en mesure de vous faire actuellement la guerre. Mais vous avez outragé la France et trahi l'Occident. Cela ne peut être oublié ».

gendarmes sont réduits à l'inactivité comme les autres militaires français⁽²⁰⁾.

Et c'est finalement le Conseil de sécurité des Nations unies, saisi par la Syrie et le Liban en février 1946, qui oblige la France et la Grande-Bretagne à réaliser l'évacuation dans les plus brefs. La date est fixée au 17 avril 1946, devenu le jour de fête nationale syrienne. La prévôté suit les mouvements de l'armée française : une première phase de désengagement réduit les effectifs à 55 gendarmes prévôtiaux. Toutefois, il faut encore attendre le mois d'août pour voir partir le dernier gendarme français.

Le retour du Djihad en Algérie

Au cours des mois qui précèdent la fin de la guerre, les gendarmes constatent une montée de la contestation chez les Algériens musulmans⁽²¹⁾. L'intrusion brutale des Américains en novembre 1942 a terni l'image de puissance française, déjà affaiblie par la défaite de juin 1940. Les convictions anticolonialistes du président Roosevelt, la naissance de la ligue arabe en mars 1945 et la conférence de San Fransisco en avril 1945 constituent autant de sources d'espoir de changements du côté algérien. Même la situation économique participe au climat de mécontentement.

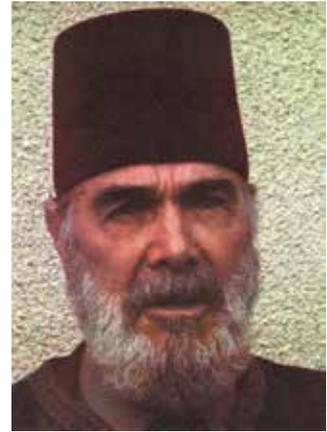
La situation se dégrade nettement à partir de mars 1945. Le 2, par exemple à Mila, lors d'une fête de scouts, des musulmans cherchent visiblement à provoquer des incidents avec les patrouilles de gendarmerie. C'est dans ce contexte tendu que survient « l'affaire de Reibell ». En avril 1945, des gendarmes venus arrêter des militants du Parti Populaire Algérien (PPA) chez Messali Hadj en résidence surveillée dans la localité doivent battre en retraite devant la détermination de la foule.

Désireux de faire connaître leur message, les nationalistes algériens retiennent le 1^{er} mai 1945 pour profiter des célébrations officielles et de l'affluence liée au marché hebdomadaire. Dans plusieurs villes, les militants parviennent à diffuser pacifiquement leur discours. Néanmoins, à Alger, Bougie et Oran, les manifestants se heurtent aux forces de l'ordre. À Oran, les gendarmes chargent durement à coup de crosses. Au cours de cette journée, un musulman est tué.

(20) Hélène de Champchesnel, *op. cit.*, p. 243.

(21) Benoît Haberbusch, *La gendarmerie en Algérie (1939-1945)*, Maisons-Alfort, SHGN, 2004, pp. 394-437.

La cessation des hostilités avec l'Allemagne, le 8 mai, fournit une nouvelle occasion pour les nationalistes de faire entendre leur voix. Cette fois encore, des directives sont diffusées au sein de la population musulmane, comme l'indique la similitude des revendications et

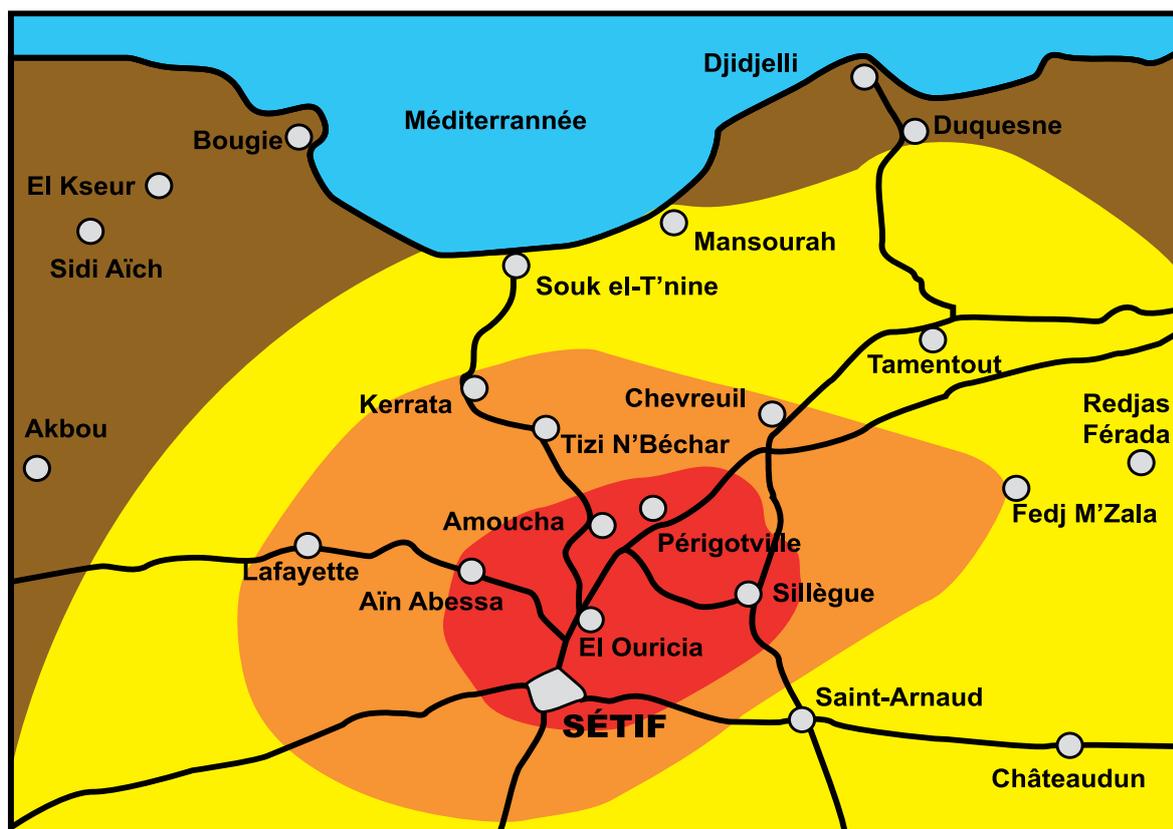


Messali Hadj.

des modes d'action. Dans les principaux centres urbains algériens se forment des cortèges souvent imposants. La foule, disciplinée, brandit des pancartes dénonçant le colonialisme et réclamant la libération de Messali Hadj. Parfois, au-dessus des têtes, flotte le futur drapeau de l'État algérien. Les musulmans choisissent souvent de former un cortège distinct des Européens.

À Oran et à Blida, de graves échauffourées se produisent. À Sétif, l'injonction des forces de l'ordre pour confisquer les banderoles donne le signal de l'émeute. Des coups de feu sont tirés de part et d'autre. Refoulés, les musulmans se livrent à de nombreuses agressions sur les Européens croisés sur leur route. Un gradé de gendarmerie, le MDL-chef Raynal est tué à ce moment. À Guelma, la manifestation dégénère aussi le 8 mai. Le bilan officiel fait état de cinq blessés dans le service d'ordre, dont deux gendarmes, et d'un mort et de six blessés chez les manifestants. La nouvelle des émeutes se répand rapidement à travers tout le Constantinois. À Chevreul, petit village situé à une centaine de kilomètres de Constantine, la brigade subit un véritable siège durant 48 heures.

Face à l'insurrection du Constantinois, la réaction militaire apparaît rapide et brutale. Le 9 mai, l'état de siège est décrété et l'armée reçoit l'autorisation de déployer sa puissance terrestre, maritime et aérienne. La gendarmerie apporte son concours aux dégagements des villages investis par les insurgés comme à Lapaine, Petit ou Pierre Curie. De même, des unités constituées, telles que les sections motocyclistes de Constantine et de Blida, sont engagées sur le terrain. Le 9^e escadron de la Garde républicaine, quant à lui, a laissé un journal de marches et opérations qui apporte de précieuses informations sur ces émeutes. Ce document témoigne de la violence de la représ-



Légende :

- Zone insurgée le 8 mai
- Zone insurgée le 9 mai
- Zone insurgée les 10 et 11 mai

L'insurrection du Constantinois.

sion et du décalage de l'armement entre les militaires français et les révoltés.

En parallèle de la répression militaire, les gendarmes participent à la répression policière. Comme le montrent les P.-V., beaucoup de révoltés sont des ruraux non politisés qui ont suivi le mouvement d'autant plus facilement qu'ils étaient avertis que le djihad était déclaré. Rapidement, la répression prend une tournure plus politique en visant clairement les militants nationalistes. Dans toute l'Algérie, les gendarmes multiplient les arrestations et les perquisitions. Le 29 juin 1945, le ministre de l'Intérieur, André Tixier, annonce que 7 400 incarcérations ont été opérées. À la date du 25 décembre 1945, les tribunaux militaires ont procédé à 1 640 condamnations et 353 acquittements.

Si l'action des gendarmes s'inscrit dans le strict cadre de la loi, dans la pratique, ceux-ci se heurtent

à certains dérapages. Dans certaines localités où des milices européennes d'autodéfense ont été mises en place, de véritables « chasse à l'arabe » s'organisent. C'est le cas à Sétif, Kerrata mais surtout à Guelma. Là, pendant cinq jours, alors que la localité et ses environs se trouvent totalement isolés, il règne un véritable climat de psychose qui aboutit à des massacres organisés. La caserne de gendarmerie, transformée en PC et en lieu d'hébergement, devient un centre de triage des suspects vers la prison de Guelma.

Durant ces quelques jours, de nombreux musulmans quittent leurs cellules pour une destination inconnue. Les enquêtes ultérieures peineront à retrouver leur trace car une véritable chape de silence retombera sur la ville. Le gardien de prison refusera, plus tard, de révéler qui est venu chercher les prisonniers. Il reconnaîtra simplement qu'on les appelait d'après une liste qu'on lui avait remise. Malgré cela, le 15 mai, le pré-

fet fait une visite éclair pour complimenter le sous-préfet, la milice, la gendarmerie, la police et la troupe pour « *leur action énergique* ». La gendarmerie reçoit de nombreuses félicitations pour saluer son rôle essentiel dans la protection des populations européennes.

Toutefois, alors que l'insurrection est à peine achevée, une série d'enquêtes soulève des questions embarrassantes sur les conditions de la répression. Dès le 13 mai, le préfet de Constantine, venu à Guelma, constate la présence de cadavres non inhumés dans les champs. Les Européens font corps derrière le sous-préfet Achiary pour dire qu'il s'agit du résultat d'un combat avec les gendarmes. Le 18 mai, le gouverneur général crée une commission pour enquêter sur place. Malgré l'arrêt brutal des investigations, au bout de deux jours, le général de gendarmerie Tubert fournit un rapport riche d'informations. D'autres rapports ont été réalisés par le commissaire principal Bergé le 30 mai 1945, par le général Duval commandant la division territoriale de Constantine le 30 mai et par le général Martin commandant le 19^e CA le 14 novembre 1946.

À plusieurs reprises, la gendarmerie se trouve mise en cause dans la répression, ce qui tranche avec les félicitations officielles. C'est à Guelma que son rôle apparaît le plus ambigu, comme le confirment les enquêtes de disparition de personnes adressées à la police. Des musulmans s'inquiètent sur le sort d'un proche arrêté par les gendarmes en mai 1945 et dont ils sont sans nouvelle depuis. Le travail des enquêteurs s'avère des plus délicats car les plaintes déposées par le

biais d'un écrivain public contiennent souvent des informations erronées. Surtout, l'absence de traces d'archives de gendarmerie, de police ou des prisons complique la tâche des inspecteurs. De plus, à mesure que le temps passe, il devient difficile d'interroger les acteurs. Ainsi, en juin 1948, un inspecteur, venu à la brigade de Gounod pour interroger le personnel sur un meurtre, apprend que le CB de l'époque est à Mortagne-sur-Gironde (Charente-Maritime), l'un des gendarmes incriminé est à Philippeville, un autre à Alger, un troisième à Constantine et le dernier en Tunisie.

Ainsi, la gendarmerie est directement impactée par les événements qui se produisent dans une partie des colonies françaises à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. En tant que représentant de l'administration coloniale, les gendarmes assistent à la remise en cause de l'autorité française dans ses possessions d'outre-mer. Au Levant, les gesticulations de l'armée française n'empêchent pas l'éviction de la France de la région sous la pression internationale. En Indochine, l'arrivée d'un corps expéditionnaire apporte l'illusion éphémère d'un retour à l'ordre ancien avant d'entamer une guerre de dix ans. En Algérie, la répression brutale de l'armée française et les débordements extralégaux imposent une paix, une paix pour presque 10 ans... Pour la gendarmerie, la fin de l'année 1945 annonce le début d'une nouvelle phase de son histoire, de près de 20 ans, marquée par les missions liées à la décolonisation.



Visitez notre site Internet



WWW.FORCE-PUBLIQUE.NET